

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-408

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1111017-DE-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2025-408

Prix Josy Reiffers - Fondation Bergonié - Subvention - Décision - Autorisation.

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2019, le Prix Josy Reiffers est décerné chaque année par la Fondation d'entreprises Bergonié, pour récompenser un travail de recherche en oncologie. Le montant de ce prix est de 190 000 €.

Présentation de la Fondation Bergonié

Josy Reiffers, Professeur d'hématologie, Président de l'Université anciennement Victor Segalen Bordeaux 2, Président de la Fédération UNICANCER de 2010 à 2015 et Directeur général de l'Institut Bergonié à Bordeaux de 2005 à 2015, a créé la Fondation d'entreprises Bergonié en 2011.

La Fondation a pour objet d'apporter à l'Institut Bergonié, Centre Régional de Lutte Contre le Cancer (CLCC), un soutien matériel et financier afin d'améliorer les conditions de séjour et de bien-être des patients pris en charge et afin d'accroître les possibilités d'investissements dans les innovations technologiques.

Elle fédère des entreprises de la région Nouvelle-Aquitaine pour financer des projets ciblés de recherche menés pour le développement de nouvelles thérapeutiques, soutenir l'acquisition d'appareillage de pointe et favoriser la prise en charge des patients. Ces projets visent ainsi l'amélioration du bien-être et du confort des patients, de leur famille et des aidants.

Présentation du prix Josy Reiffers

En mémoire du professeur Josy Reiffers, qui a consacré sa vie à la lutte contre le cancer, un prix éponyme a été créé en 2019 à l'initiative de la Fondation Bergonié, de la Région Nouvelle Aquitaine, de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux. Les financeurs de ce prix ont souhaité voir alterner une remise de prix à un chercheur ayant effectué des travaux reconnus en oncologie et un soutien à de jeunes chercheurs à travers des bourses postdoctorales.

En 2025, le prix Josy Reiffers sera remis à un professionnel de santé /chercheur, au parcours exceptionnel, ayant effectué des travaux reconnus en oncologie, exerçant dans un laboratoire de recherche public ou assimilé implanté en Nouvelle-Aquitaine. Seront ciblés tous les domaines et disciplines participant à la **lutte contre le cancer et à sa prévention, depuis la recherche fondamentale et translationnelle en passant par le domaine paramédical jusqu'à la recherche clinique incluant l'épidémiologie et les sciences humaines et sociales.**

La Fondation Bergonié réunira son Comité Scientifique composé de membres émanant principalement du monde de la santé et de la recherche pour sélectionner les professionnels

de santé / chercheurs candidats à l'attribution du prix Josy Reiffers.

Le prix Josy Reiffers sera attribué selon les critères suivants :

- Avoir mené des projets de recherche médicaux ou paramédicaux ayant une application en oncologie au sein d'une structure de soin assimilée publique (Institut Bergonié, CHU...), d'un organisme public de recherche ou d'enseignement supérieur (Inserm, CNRS, Université...), situé(e) en Nouvelle-Aquitaine,
- Les travaux de recherche menés en oncologie doivent figurer parmi les catégories suivantes :
 - Recherche fondamentale, biologique, clinique et/ou translationnelle dans le domaine de l'oncologie,
 - Recherche médicale ou paramédicale ayant une application en oncologie,
 - Recherche visant à améliorer la qualité de vie des patients et/ou le parcours de soin en oncologie,
 - Recherche portant sur l'épidémiologie, la prévention du cancer ou/et la sensibilisation,
 - Recherche sur le lien cancer et environnement (climat, biodiversité, plan environnement).

La remise des prix est annuelle. La dernière cérémonie de remise des bourses Josy Reiffer s'est tenue en décembre 2024 à Bordeaux. Trois jeunes chercheurs du laboratoire BRIC (Inserm U 1312) de l'Université de Bordeaux ont été récompensés pour leurs travaux de recherche sur :

- De nouveaux candidats médicaments pour le traitement de l'Hépatoblastome et notamment, des formes les plus agressives,
- L'immuno-senescence et l'immuno-thérapie des cancers,
- La résistance aux PI3K dans le cancer gastrique.

Pour cette édition 2025, la remise du prix Josy Reiffers est attribuée à un seul professionnel de santé/chercheur et à son équipe, format « Prix Nobel ». La cérémonie se tiendra le 1er décembre 2025 à Bordeaux.

Plan de financement

Bordeaux Métropole est sollicitée pour renouveler son soutien financier à la Fondation Bergonié en 2025.

Le prix « Josy Reiffers » dont le montant total est de 190 000 € sera financé à hauteur de :

- 50 000 € par la Fondation Bergonié,
- 50 000 € par Bordeaux Métropole,
- 40 000 € par la Ville de Bordeaux,
- 50 000 € par la Région Nouvelle-Aquitaine.

La participation de Bordeaux Métropole (50 000 €) représente donc 26.31 % du budget global.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération n°2016-425 du 8 juillet 2016 relative à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,

VU la délibération n°2024-251 du Conseil de Bordeaux Métropole du 07 juin 2024 relative au fonds de dotation du Prix Josy Reiffers de la Fondation Bergonié,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 1er août 2024.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la Fondation Bergonié, par son action et ses objectifs, participe pleinement aux orientations stratégiques de Bordeaux Métropole en matière d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation, notamment au travers du développement d'un dialogue entre la recherche et les acteurs du territoire, et d'une diffusion des savoirs,

CONSIDERANT QUE cette action est en cohérence avec la stratégie de prévention et d'innovation en santé de Bordeaux Métropole et participe aux orientations stratégiques du schéma de développement économique de Bordeaux Métropole (axe : promouvoir et accompagner les filières structurantes : filière santé - biotechnologie, e-santé et dispositifs médicaux),

CONSIDERANT QUE le prix Josy Reiffers décerné par la Fondation Bergonié contribue à encourager et mettre en lumière la recherche menée sur le territoire dans le domaine de l'oncologie, dans l'intérêt public et au bénéfice du plus grand nombre,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 50 000 € à la Fondation d'entreprise Bergonié pour décerner le prix Josy Reiffers en 2025.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention d'application financière 2025, ci-annexée prévoyant les conditions de règlement de la dotation métropolitaine ainsi que tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2025, Chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur POUTOU;

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame AMOUROUX, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur CHAUSSET, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAYNAL

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------